

SAINT VINCENT DE REINS

BULLETIN  
MUNICIPAL

N° 23



Années 2007 - 2008

# LE TÉLÉTRAVAIL ... VOUS CONNAISSEZ ?

Les communes du Beaujolais Vert ont décidé de promouvoir et développer le télétravail sur ce territoire.

## Qu'est-ce que le télétravail :

C'est une manière d'exercer son métier à distance. Aujourd'hui, les technologies de l'information et de la communication, l'accès à Internet haut débit, permettent à un salarié de travailler en dehors des locaux de son entreprise, ou à un indépendant d'offrir ses services «à distance» de ses clients. Toutes les activités touchant au traitement de l'information, à une production intellectuelle ou à la fourniture de services via l'informatique peuvent être exercées en mode télétravail.

## Peut-être êtes-vous déjà télétravailleur sans le savoir !

Si vous proposez des prestations de ce type depuis chez vous, vous êtes télétravailleur ! Dans ce cas, nous vous proposons d'être recensé sur le site Internet qui contient un répertoire des télétravailleurs sur le territoire. Cela peut contribuer à vous faire connaître dans la région, et à vous mettre en lien avec d'autres télétravailleurs.

## Le télétravail, et pourquoi pas vous ?

Vous faites des déplacements quotidiens sur une grande ville pour votre travail, et vous aimeriez travailler pour une part au moins depuis chez vous ?

Vous souhaitez développer une activité professionnelle de télétravailleur depuis chez vous ?

IDENTIFIEZ-VOUS, POSEZ-NOUS VOS QUESTIONS

Sur le site Internet

[teletravail-beaujolaisvert.com](http://teletravail-beaujolaisvert.com)

## Des projets de télécentres

Vous n'avez pas de connexion haut débit depuis votre domicile et vous aimeriez télétravailler ?

Nous souhaitons développer des accès Internet pour les télétravailleurs dans les bourgs, qui sont généralement mieux équipés que les hameaux en connexions. Faites nous part de vos besoins sur le site, ils contribueront à privilégier tel ou tel projet de télécentre.

## Pour toute question :

Edith Tavernier

Chargée de mission télétravail en Beaujolais Vert

Courriel : [teletravail@mdefpaysbeaujolais.fr](mailto:teletravail@mdefpaysbeaujolais.fr)

Tel : 09 60 01 96 60





**DECHETTERIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'AMPLEPUIIS-THIZY**

DECHETTERIE	ADRESSE DECHETTERIE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE	DECHETS QUI PEUVENT ETRE DEPOSES DANS LES DECHETTERIES
<b>AMPLEPUIIS</b>	Zone Industrielle Avenue J.Moos 69550 AMPLEPUIIS	<p>lundi 8h00 – 12h00</p> <p>Mardi 8h00 -12h00 13h30 -17h30</p> <p>Jeudi 8h00 -12h00</p> <p>Vendredi 13h30 – 17h30</p> <p>Samedi 8h00 -12h00 13h30 -17h30</p>	<p>Monstres - encombrants - Ferraille - Cartons - Déchets Verts – Huile – Batteries – Papiers – Verre – Piles – DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) /Néons-Peinture-phytosanitaires-radios médicales-colle-vernis</p>
<b>BOURG DE THIZY</b>	Lieu dit « Malbarde » 69240 BOURG DE THIZY	<p>Lundi Mardi Mercredi Jeudi 13h30 – 17h30</p> <p>Vendredi Samedi 8h00 -12h00 13h30 - 17h30</p>	<p>Monstres – encombrants - Ferraille - Cartons - Déchets Verts – Huile – Batteries – Papiers – Verre – Piles</p> <p>– DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) /Néons-Peinture-phytosanitaires-radios médicales-colle-vernis/ - Gravats des particuliers (limités à 1 m3)</p>
<b>COURS LA VILLE</b>	Boulevard Pierre de Coubertin 69470 COURS LA VILLE	<p>Lundi 8h00 -12h00 13h30 -17h30</p> <p>Mercredi 8h00 -12h00 13h30 17h30</p> <p>Vendredi 13h30 - 17h30</p> <p>Samedi 8h00 - 12h00 13h30 -17h30</p>	<p>Monstres – encombrants - Ferraille - Cartons - Déchets Verts – Huile – Batteries – Papiers – Verre – Piles</p> <p>– DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) /Néons-Peinture-phytosanitaires-radios médicales-colle-vernis</p>
<b>CUBLIZE</b>	Lieu dit « Reviralet » 69550 CUBLIZE	Samedi 8h00 -12h00	Monstres - encombrants - Ferraille - Cartons - Batteries – Papiers – Piles
<b>MARDORE</b>	Le Bourg 69240 MARDORE	Samedi 8h00 – 12h00	Monstres - encombrants - Ferraille - Cartons - Batteries – Papiers – Verre - Piles
<b>ST JUST D'AVRAY</b>	Route de Grandris 69870 ST JUST D'AVRAY	<p>Vendredi 16h00 – 17h00</p> <p>Samedi 9h00 – 12h00</p>	Monstres - encombrants - Ferraille - Cartons - Batteries – Papiers – Verre - Piles
<b>ST VINCENT DE REINS</b>	Lieu dit « La Casse Froide » 69240 ST VINCENT DE REINS	Samedi 8h00 – 12h00	Monstres - encombrants - Ferraille - Cartons - Batteries – Papiers – Piles

## LE MOT DU MAIRE

Vous avez bien voulu me renouveler votre confiance lors de l'élection du 9 mars 2008, ce dont je vous remercie.

Les 2 adjoints, Messieurs Jean SAINT-ANDRÉ et René TEILLARD et les 12 autres membres du conseil municipal se sont immédiatement investis dans les commissions et représentations pour défendre les intérêts de St Vincent.

Les travaux d'extension de la salle polyvalente et du centre de loisirs avancent suivant le planning pour se terminer en fin de cette année.

Pour solder notre contrat triennal, dès à présent nous travaillons sur l'aménagement du caveau et du premier niveau du bâtiment qui sera destiné à accueillir les associations de notre commune.

L'assainissement de Magny et La Goutte se réalisera courant du 4<sup>ème</sup> trimestre 2008. Il s'en suivra un réaménagement par la M.D.R des chaussées après leurs stabilisations, dans la traversée de ces hameaux.

Dès septembre le conseil municipal, planchera sur l'élaboration du prochain contrat pluriannuel qui définira les investissements souhaitables pour notre commune.

La capacité à accueillir un surcroît de population est indiscutable. Après 3 années de procédure forte coûteuse, le lotissement «Au couvent» doit pourtant être abandonné.

Dans des conditions aujourd'hui moins favorables, doit-on poursuivre un projet d'extension de l'habitat ?

Sur ces différentes interrogations n'hésitez pas à faire part de vos suggestions à vos conseillères et conseillers municipaux.

Je terminerai en rappelant la disponibilité du personnel municipal, la vitalité de nos commerçants et artisans, des services présents toujours à votre service, avec une reconnaissance toute particulière pour le Corps des Sapeurs Pompiers, très sollicité. Les présidents et membres de nos nombreuses associations enfin à toutes celles et tous ceux qui acceptent de consacrer leur temps pour que St Vincent demeure un village dynamique à l'avenir prometteur.



Le Conseil Municipal :

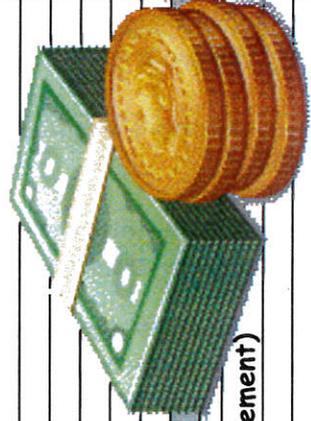
Marius Aulas, Maire

Jean SAINT-ANDRÉ, René TEILLARD, Adjoints.

Yves DEPIERRE, Eric FOUGERARD, Nathalie SALINAS, Alain PHILIPPE, Dominique RIPOLLI, Jean-Pierre LEITA, Gilles DESPLASSE, Eric MOISSONNIER, Françoise DESLOGES, André RAQUIN, Martine MERCIER, Monique FINO.

# BUDGET COMMUNAL

	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Prévisions 2008
<b>D'où vient l'argent ?</b>			
État	93 029,00	97 080,19	97 279,00
Département	23 818,00	26 403,00	20 000,00
Intercommunalité	109 517,09	109 517,09	109 517,00
Impôts et taxes	116 648,00	120 889,00	127 374,00
Locations immeubles communaux (dont Salle Polyvalente)	45 021,15	42 435,27	45 100,00
Remboursements combustibles (Locataires)	8 538,28	3 837,93	10 904,00
Cimetière - Occupation domaine public	800,22	944,15	1 344,00
Remboursement rémunération du personnel	5 288,67	2 769,42	3 800,00
Centre de Loisirs	29 730,54	32 510,67	42 600,00
Cession d'immobilisations	15 000,00	167 000,00	
Opérations d'ordre			
Excédent antérieur reporté	100 000,79	100 000,28	60 000,00
<b>Soit un total de :</b>	<b>547 391,74</b>	<b>703 387,00</b>	<b>517 918,00</b>
<b>Qu'a-t-on fait avec ce budget ?</b>			
<b>Vie de tous les jours (fonctionnement)</b>			
Fournitures (Eau - Electricité - Carburants - Combustibles - Administratives - Voirie - Petits équipements - Diverses - Centre de Loisirs)	54 882,60	42 233,51	83 000,00
Entretien (Bâtiments - Terrains - Voies - Matériel - Maintenance - Documentation technique - Véhicules)	48 507,27	58 671,82	92 000,00
Assurance	7 860,78	8 591,85	10 000,00
Personnel et honoraires intervenants	183 564,31	195 467,68	247 547,00
(5 agents - Centre de Loisirs - Formation - Déplacements - Élus - Services extérieurs - Notaire - Géomètre - Percepteur)			
École (Fournitures scolaires)	2 807,61		
Bibliothèque (Livres - CD - Abonnement)	2 061,69	2 287,98	2 500,00
Fêtes - Bulletin Municipal - Frais postaux - Téléphone - Fax	9 196,77	5 490,45	15 700,00
Impôts et taxes	4 202,00	4 300,00	5 700,00
Subventions dont École	13 522,12	33 128,77	35 060,00
Remboursements des intérêts des emprunts	9 049,15	9 782,52	11 776,00
Cotisation service incendie	13 202,00	13 468,00	13 715,00
Cotisation organismes regroupement	195,16	220,16	920,00
Virement en investissement			
Opérations d'ordre	15 000,00	167 000,00	
<b>Soit un total de :</b>	<b>364 051,46</b>	<b>540 642,74</b>	<b>517 918,00</b>
<b>Dépenses extraordinaires (investissement)</b>			
Remboursement capital des emprunts	22 945,70	29 899,27	31 041,00
Clocher Église			6 950,00
Acquisition mobilier	7 809,43	10 862,94	5 000,00
Acquisition info mairie		4 382,90	
Matériel de voirie	3 588,00		





# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES

### *Année 2006*

03 avril  
19 octobre  
20 octobre  
24 novembre

DURY Célia  
DESSEIGNE Alexia  
FORAY Lorrena  
DEPIERRE Clara



### *Année 2007*

29 janvier  
27 février  
12 mars  
26 mars  
18 novembre  
28 novembre  
06 décembre

ANTOINE Sarah Manuelle Danielle  
DUDU Théo David  
VEILLARD Lucy  
VALLET Tom  
MARINHO Stella  
FOUGERARD Emma  
JEREZ-ARGAILLOT Kessy Isabelle

### *Année 2008*

13 janvier  
11 mai  
12 juin  
10 juillet

GUILLAUME Louison Célestine  
PRAS Charlotte  
MINON-GAUTHIER Albéric Charles Alain  
FOUGERARD Stella Marie

## MARIAGES

### *Année 2006*

22 juillet  
12 août  
04 novembre

GRACANIN Dragan et CASSEVILLE Mélanie  
CHALON Frédéric Richard et DEREPIERRE Séverine  
DARBLADE Pierre Jean François et ESCHENLAUER Christiane Simone



### *Année 2007*

26 mai  
02 juin  
23 juin  
21 juillet  
25 août

DUVILLARD Alexandre Yves André et LEPOINT Stéphanie  
VADEBOIN David Louis et BOVE Béatrice Josiane  
CHASSON Daniel Claude et VADEBOIN Marie Christine  
SALMON Jean-Baptiste et MAGNERE Josette Rose  
ANTOINE Fabrice Georges et MENDES Rachel

### *Année 2008*

02 février  
10 mai

DUDU Gérard Claudius et CHERPIN Angélique Solange  
MOISSONNIER Eric Georges Pierre et BISSUEL Sylviane

## DÉCÈS

### *Année 2006*

26 janvier	GUES Lucienne Marcelle Veuve LECLERCQ
23 février	GAY Jean Louis
31 mai	OXNER Serge Jean-Pierre
22 juillet	PONS Jean Louis
28 août	MÉRARD Marc Marius
02 septembre	DUDU Jean Paul Marie
08 septembre	MURAD Marguerite Marie Antoinette Augustine Veuve DUFOUR
21 septembre	TRAMBOUZE Marie Louise Elisabeth
02 novembre	CHARRE Robert Henri



### *Année 2007*

28 janvier	SOLEME Solange Alice Alfreda Veuve CATHELAND
24 avril	FOUILLAND Albert Marie Joseph
04 juin	AVRIL Yolande Alice Épouse PERROT
06 juillet	VADEBOIN Louis Victor
18 octobre	JUPPET Jeannine Emelie Veuve NONY
29 octobre	VERCHÈRE Marie Louise Veuve DUBOST
19 décembre	BOUCHAKER Francis

### *Année 2008*

20 janvier	RIGAUDY Jacky Yvon
28 février	BLANCHOU Jacky Louis
03 avril	DUDU Jean Antonin
06 mai	COUTURIER Louis Marius Stéphane
30 juin	BERTHELIER Marie Marguerite Veuve MURAD



Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

De 9 heures à 12 heures et de 14 heures 30 à 17 heures 30

Samedi de 9 heures à 11 heures

Secrétariat fermé le mercredi toute la journée

Pour une déclaration de décès en dehors des horaires d'ouverture veuillez appeler le 06.77.91.99.66.

Les recherches généalogiques ne peuvent se faire que les jeudis après-midi de 14 heures 30 à 17 heures.

Aucune photocopie des registres ne peut être délivrée (rappel du représentant des archives départementales lors de son passage de contrôle en mairie). Par contre vous pouvez prendre des photos.

**ACCUEIL DE LOISIRS «ARC EN CIEL»**  
*(Accueil collectif de mineurs sans hébergement)*  
*Salle Polyvalente – Saint Vincent de Reins*

L'accueil de loisirs s'adresse aux enfants de 3 à 12 ans.

Les enfants sont accueillis en demi journée de 7h30 à 12h00 et de 13h15 à 18h00 ou en journée entière de 7h30 à 18h00.

Les goûters doivent être fournis par les enfants.

Les repas des mercredis sont fournis par les parents et réchauffés par nos soins aux micro-ondes. Ceux-ci doivent être marqués du nom de l'enfant.

Les vacances scolaires : les repas sont fournis par un traiteur.

Les enfants sont encadrés par les animatrices Mesdames Solange NOILLY, Mireille CHAMPALLE et Nadège GARDIAN, toutes sont diplômées de Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Les inscriptions se font en mairie auprès de Magalie VIAL ou durant les mercredis et vacances scolaires auprès des animatrices.

#### Petit historique d'Arc en Ciel

*L'accueil de Loisirs «Arc en Ciel» existe depuis juillet 2004.*

*Il n'a cessé de progresser dans la fréquentation des enfants, grâce à un travail d'équipe : des animatrices et des employés municipaux.*

*A la mairie grâce au soutien de M. CATHELAND, de Mme NUNO, de tous les adjoints ainsi que de Monsieur le Maire et à ce jour par le travail de Magalie.*

*Ce projet a avant tout pu voir le jour grâce au travail de Mme NUNO qui a mis en place le projet administratif et de M. CATHELAND dans le suivi avec nos partenaires sociaux.*

*L'accueil de loisirs travaille à ce jour en partenariat avec d'autres accueils de loisirs comme Cublize à travers des sorties communes mais aussi des projets communs, ainsi que les accueils de loisirs d'Amplepuis, Thizy, Cours la Ville ... à travers un échange de réseaux et de pratiques.*

#### Activités à Arc en Ciel

- Pour chaque période de mercredis ou vacances, des thèmes sont proposés aux enfants afin de leur permettre de découvrir de nouvelles techniques, activités, ...  
L'équipe d'animation met en place des activités en lien avec un thème (manuelles, jeux, ...)  
Vacances avril 2008 : Respect et Solidarité
- De grand temps fort sont proposés : grands jeux (chasse au trésor, jeu de piste), sortie de préférence en lien avec le thème ou de découverte
- Des échanges avec les familles par un temps fort de rencontre entre enfants, parents et animatrices en fin de période à l'aide d'un spectacle

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à venir nous rencontrer.**

L'équipe d'animations

LA

TECKTONIK

Avec un  
Intervenant



## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque est ouverte à tous, l'inscription est gratuite ; il convient de justifier de son identité à l'aide d'une pièce d'identité ou du livret de famille.

Les enfants de moins de 11 ans pourront s'inscrire s'ils sont accompagnés de leurs parents ou s'ils sont munis d'une autorisation parentale.

Le prêt est gratuit, il est consenti pour 3 ouvrages et pour 2 cassettes ou CD, pour une durée de 15 jours.

La consultation des usuels et ouvrages de référence est gratuite et se fait sur place.

**Tout document perdu ou détérioré doit être remboursé. Nous demandons aux lecteurs de ne pas réparer un livre abîmé mais de nous le signaler.**

### Statistiques de l'année 2007

124 personnes (93 adultes et 31 enfants) ont au moins emprunté un document dans l'année, par document on entend livre, cassettes ou CD.

Livres : romans et documentaires

2635 livres ont été empruntés : 1942 , section adultes – 693, section enfants

Documents sonores

316 CD ont été empruntés

La bibliothèque départementale du Rhône nous prête entre 800 et 1 000 livres.

Une somme de 2 100 Euros est inscrite au Budget de la Commune pour l'acquisition de livres et de documents sonores, à fin 2007, la bibliothèque possède un fonds propre de :

- 1549 livres adultes
- 858 livres enfants
- 450 documents sonores.

Nous remercions l'équipe de bénévoles qui assure les permanences.

Mireille NUNO  
Responsable

# L'ÉCOLE CHAMPAGNAT

## L'école c'est qui ?

C'est 65 élèves en 2007-2008, répartis en 3 classes :

25 maternelles (Petite,  
Moyenne et Grande  
section)  
Avec Amandine BAESSA  
  
Assistée de Maryse  
PIERREFEU

22 CP-CE1  
  
Avec Martine VAUTRIN  
  
Assistée d'Evelyne  
CATHELAND

18 CE2-CM1-CM2  
  
Avec Isabelle POIZAT

Des cours d'anglais avec  
Tatiana PRICE

Des cours de soutien pour les élèves  
en difficultés avec Grégorie VIDICAN

Martine PERRIN à la cantine  
Secondée par Maryse et Evelyne

Qui assurent une garderie  
De 7h15 à 8h10  
Et de 16h30 à 17h45

L'APEL  
(Association de  
Parents d'Élèves)

Animée par  
Mme CHARITAL  
Mme ROBIN  
Mme BOY

L'OGEC (Organisme  
de Gestion)

Animée par  
Mr LEITA  
Mr MONTEGUT  
Magalie VIAL  
Virginie DÉRESSE

### C'est encore

Mlle PACAUD, maître-nageur, à la  
piscine avec les enseignantes et une  
maman accompagnatrice

Mme CATHELAND, Mme DUBUS,  
Mme PIERREFEU en catéchèse

### C'est enfin

Tous les parents qui participent à  
la vie de cet établissement

**L'école dispose désormais d'un personnel stable, pour un meilleur service  
auprès des enfants, grâce à l'aide de la commune.**

## L'école c'est quoi ?

- ▶ C'est d'abord une école où la transmission des connaissances et la formation de l'individu sont prioritaires.
- ▶ C'est une école ouverte à tous, où chacun est accueilli avec ses qualités et ses faiblesses, et accompagné personnellement pour développer ses capacités au maximum.
- ▶ C'est aussi une école où les activités religieuses sont présentes mais jamais obligatoires.



Le Bourg – 69240 St-Vincent-de-Reins  
Tel / Fax : 04 74 89 65 77  
Site Internet : <http://ecole.champagnat.free.fr>

### Les activités de l'année

- ❖ Concours de pétanque
- ❖ Stage de voile pour le cycle III
- ❖ Opération «Nettoyons la nature»
- ❖ Piscine (18 séances à Cours la Ville)
- ❖ Un conteur à l'école pour les cycles I et II
- ❖ Arbre de Noël
- ❖ Loto
- ❖ Tirage des rois avec les Anciens
- ❖ Classe de neige aux Estables pour le cycle III
- ❖ Carnaval et défilé du Nouvel An chinois
- ❖ Visite de la boulangerie pour les cycles I et II
- ❖ Soirée théâtre
- ❖ Terre d'enjeux : journée sportive sur la protection de l'environnement
- ❖ Vente de bulbes
- ❖ Sortie à la ferme du Serroir et à la miellerie du Fut d'Avenas
- ❖ Fête de l'école le 21 juin
- ❖ Voyage scolaire à Salva Terra avec des ateliers sur le Moyen-Age

***Ces activités manifestent la vitalité de notre école et le souci de collaboration étroite entre parents et enseignants pour l'épanouissement des enfants.***

# JUDO CLUB



Le judo club s'enrichit de nouveaux adhérents tous les ans. Cette année, nous avons une quarantaine de judokas de tous âges et tous niveaux. Les cours ont lieu le mercredi de 17h30 à 18h30 pour les tout-petits, de 18h30 à 19h30 pour les 6-12 ans, et de 19h30 à 21 heures pour les plus de 12 ans. Nous voulons rester un club actif et répondant au mieux aux attentes de nos adhérents.



Tout le monde trouve sa place quel que soit son niveau (débutant à confirmé). Aujourd'hui, plusieurs adultes participent à ces entraînements en ayant des niveaux différents, venez les rejoindre !!!

Tous les cours sont assurés par un professeur amoureux de cet art martial depuis de longues années, Jérémy. Ils sont donnés dans une ambiance amicale et détendue, le but étant d'abord de s'épanouir et se détendre. Les entraînements sont différents selon l'âge du Judoka. Chez les petits, le judo se pratique principalement à travers des activités de souplesse, et sont complétés par les prémices du judo. Pour les autres, ils se composent d'échauffements ludiques, d'exercices techniques et de combats amicaux. Naturellement, le club se fait un devoir d'exercer cette activité en suivant le code moral du judo



Amitié, Courage, Sincérité, Honneur, Modestie, Respect, Contrôle de soi et Politesse.



Nous participons régulièrement à des compétitions dans la région. Jérémy profite de ces compétitions pour accompagner et conseiller nos participants afin d'améliorer leur niveau. Nos judokas peuvent ainsi également s'évaluer face à d'autres. Ce travail est récompensé par toutes les médailles qu'ils ont pu ramener.



Et rappelez vous, Judo signifie :  
**Voie de la souplesse**

Compétitions où nous avons participé :  
Roanne, Riorges, Belleville  
Beaujeu, Régnay, ...  
et à chacune d'elle une récompense pour nos sportifs

Tarif : 30 € / trimestre + 29 €/an licence FFJDA  
Fourniture du kimono gratuitement  
Possibilité de découverte gratuite sur 3 séances

Pour toutes informations, contacter :  
Olivier Desloges (04 74 89 67 94) ou Nicole Pelet (04 74 89 64 94)



# RÉGION DE GENDARMERIE DE RHÔNE-ALPES

## Compagnie de VILLEFRANCHE SUR SAONE

### OPÉRATION TRANQUILITÉ VACANCES

Chaque année, la période estivale est propice à la commission de cambriolages, de vols de véhicules, de vols par ruse ou d'escroqueries de toute nature.

Cette année la **gendarmerie nationale** a décidé de mener une campagne d'information en liaison avec les communes.

#### **S'agissant des vols dans les habitations, nous constatons d'abord :**

- Les vols d'argent, de bijoux, de cartes bancaires ou carnets de chèques, de magnétoscopes, de consoles de jeux ou éléments hi-fi, d'outillage ... ils sont le plus souvent faits à la tombée de la nuit ou même au cours de la nuit, avec effraction. Ils se caractérisent par une très grande rapidité et une fouille sommaire de la maison.
- Les vols simples, c'est-à-dire de sacs à main, sacoches, argents ; ils sont commis avec ou sans effraction (portes non fermées à clés). Ils concernent les objets visibles de l'extérieur et peuvent être commis aussi bien le jour que la nuit.
- Les cambriolages perpétrés avec ou sans violence, au cours de la nuit, au cours desquels sont volés les numéraires dans les sacs laissés dans l'entrée de l'habitation, ainsi que les clés de voiture, avec laquelle les malfaiteurs repartent.
- Les vols de mobiliers ou d'œuvres d'art, moins nombreux qui sont le fait de connaisseurs. Ils font l'objet d'un repérage très minutieux, concernant surtout les châteaux et les maisons bourgeoises.

#### ACTIONS POSSIBLES CONTRE LES AGISSEMENTS DES MALFAITEURS :

##### **S'agissant des valeurs, bijoux, cartes bancaires et chèques :**

- Ne pas les laisser en évidence, privilégier des lieux insolites.
- Ne pas conserver de fortes sommes d'argent au domicile.

##### **S'agissant du mobilier et des œuvres d'art :**

- Prendre des photographies, les faire expertiser. Les marquer avec des signes distinctifs. Ces opérations permettront en cas de découverte de meubles suspects, de les identifier plus facilement et de vous les restituer.

##### **S'agissant des véhicules :**

- Ne jamais laisser les clés sur le démarreur, même si la voiture est stationnée dans la cour ou le garage.
- Ne jamais laisser le certificat d'immatriculation dans l'habitacle, la voiture peut être revendue très facilement si aucun vol n'est déclaré.

En outre si vous partez en vacances nous vous conseillons de :

- Signaler la période de vos vacances à la gendarmerie dont vous dépendez, ainsi qu'à vos voisins.
- Donnez une clé à un membre de votre famille ou à une personne de confiance afin qu'il anime la maison, vide la boîte aux lettres, et qu'il soit en mesure de vous prévenir.

*De façon générale nous vous demandons, de signaler systématiquement à la gendarmerie toute présence suspecte de personne ou de véhicule surtout si les individus vous sont inconnus et de relever les caractéristiques des véhicules (marque, type, couleur, immatriculation). Nous vous demandons également de conserver des factures ou des documents sur lesquels sont apposés les références des appareils mobiliers qui vous seraient volés.*

**S'agissant des personnes qui se présentent à votre domicile en usant d'une fausse qualité (plombier, gendarme ...). Restez très prudent et ne laissez pas entrer ces personnes dans votre domicile mais appliquez les conseils suivants :**

- Méfiez-vous si l'individu est porteur de gants, c'est suspect
- Demander lui le numéro de l'agence pour laquelle il travaille et vérifiez s'il est venu avec une voiture de service ou banalisée auquel cas cela est suspect
- N'hésitez pas à appeler la brigade de gendarmerie pour signaler cette présence suspecte ainsi qu'un voisin proche
- Ne conduisez pas l'individu à l'endroit où sont cachés vos objets de valeurs

**S'agissant de l'utilisation de votre carte bancaire :**

*Afin d'éviter tout désagrément il convient de respecter certaines règles simples lors de vos retraits dans un distributeur de billets !*

- Avant d'introduire sa carte, vérifiez que l'environnement n'est pas suspect et restez vigilant
- Assurez-vous que l'appareil est en état de marche et qu'aucune affiche relatant une panne n'y est apposée
- Faites votre code confidentiel discrètement, ne pas agir en présence d'un client pressant
- Récupérez bien le ticket afin qu'il ne soit pas utilisé ultérieurement par des escrocs sur Internet ou auprès de sociétés de ventes par correspondance.

*Les gendarmes de la compagnie de VILLEFRANCHE SUR SAONE, loin de vous inquiéter, espèrent que les conseils, qui ne sont pas exhaustifs, vous seront utiles. Sachez que les gendarmes luttent quotidiennement contre les voleurs, les escrocs et toutes autres personnes malfaisantes.*

*Enfin n'hésitez pas à vous rendre à la brigade de votre domicile afin d'y demander des conseils plus personnels et surtout n'omettez pas de signaler tout fait qui vous paraît anormal car **la sécurité est l'affaire de tous, donc ensemble, luttons contre l'insécurité.***

**VOS GENDARMES VOUS SOUHAITENT DE PASSER D'AGRÉABLES VACANCES**

**Pour joindre votre brigade faites le 17**

**CATM**

Tout d'abord, nous avons une pensée émue pour notre ami Jean DUDU qui nous a quittés cette année.

Pour 2007, de nombreuses occasions de nous rencontrer, toujours avec plaisir.

En février, à l'occasion de la remise des timbres nous avons renouvelé notre bureau :

Président : Jean CHABERT  
Secrétaire : Jean-Jacques CORGIÉ  
Trésorier : Jean SAINT-ANDRÉ



**Les 28 et 29 Avril**, participation de nombreux adhérents au Congrès de Cours-la-Ville.

**Les 7 et 8 juillet**, fête patronale de St Vincent de Reins pour laquelle nous avons préparé les cochons grillés, c'est une tradition.

**Le 11 Novembre**, cérémonie de l'Armistice suivie d'un repas chez Ginette...ambiance assurée !

**Le 24 Novembre**, notre concours de belote a connu un franc succès avec 50 doublettes.

**Le 5 Décembre**, commémoration de la fin de la guerre d'Algérie et hommage à tous les jeunes, morts en AFN, dépôt d'une gerbe.

Pour 2008, le fait marquant a été le rassemblement départemental à Caluire le 20 avril. Notre section était représentée par André MARCHAND. Nous comptons actuellement 23 adhérents.

Un grand merci à tous ceux qui participent activement aux différentes activités et manifestations.

## C@ Ram... lieu d'échanges avant tout !

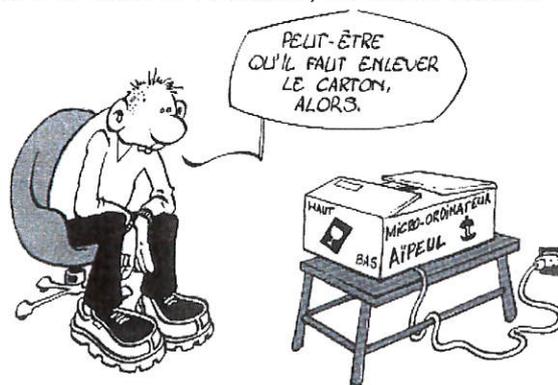
Depuis sa création en 2004, le club informatique C@ Ram a permis aux habitants de Saint Vincent de Reins de découvrir l'outil informatique et de s'équiper en conséquence grâce à l'aide de M. Jean Saint-André.

Notre Président, M. René MAZOYER, créateur du site de notre village et qui le met régulièrement à jour, pour le plus grand plaisir des Saint Vincentais, reste à votre disposition pour toutes informations concernant le club.

Nous disposons à ce jour, grâce au soutien de la municipalité, d'une nouvelle salle équipée de PC, scanner, imprimante... Tous les PC sont en réseau, et connectés à Internet.

### 1 cours tous les 15 jours, le mercredi soir :

- 20H00 à 22H00  
(Débutants et confirmés réunis)



### Au programme tout au long de l'année :

- Initiation à l'environnement Windows (à l'outil informatique) :  
Savoir se servir d'un ordinateur, d'une souris, créer des dossiers ....
- Apprentissage de Microsoft Word (logiciel de traitement de textes)
- Initiation à la navigation sur Internet
- Apprentissage d'Outlook Express (logiciel de courrier électronique)
- Retouche d'images
- Aperçu du logiciel Microsoft Excel (logiciel tableurs)

Ces cours sont encadrés par René Mazoyer, Jean Saint-André, Nadège Gardian. Ainsi que divers autres intervenants.

## A noter pour l'année prochaine:



**Le club informatique s'ouvrira aux personnes des communes environnantes qui ont le désir de s'initier aux multimédias.**

**Nous sommes à la recherche de personnes souhaitant venir nous épauler pour la formation de nos adhérents.**

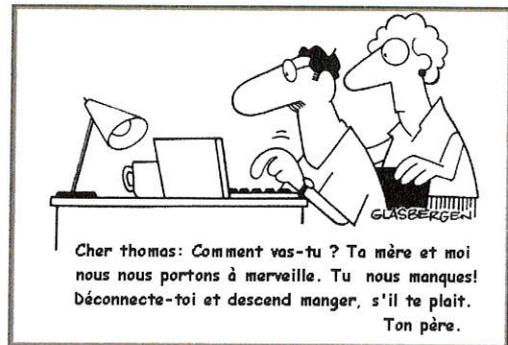
Si vous souhaitez nous rejoindre, ou avoir des informations,

Vous pouvez nous contacter à cette adresse :

[st.vincentinformatiq@free.fr](mailto:st.vincentinformatiq@free.fr) par messagerie électronique

Par téléphone au 04 74 89 62 19 (M. MAZOYER)

Sur le site Internet du village <http://st.vincentdereins.online.fr>, rubrique club informatique.



## *Nos amis les bêtes*

### Pour que mon chien ne compte que des amis

En agglomération je le tiens toujours en laisse.

Je lui ai appris à se soulager dans le caniveau. S'il s'oublie sur le trottoir, j'ai toujours sur moi un morceau de carton pour pousser ses déjections dans le caniveau ou un sac en plastique pour les ramasser.

Dans les parcs et jardins publics, je le promène dans les allées : je lui interdis les pelouses, les massifs de fleurs et les aires de jeux des enfants.

À la maison, je lui ai appris à ne pas aboyer à toute occasion, même quand je suis absent.

Mon chien est tatoué et vacciné. Il porte à son collier une médaille d'identification.

Tous propriétaire d'animaux est responsable de leur garde et des dommages qu'ils peuvent occasionner.

### La divagation

La divagation n'est définie précisément par la loi que pour les chiens et les chats (article L.211-23 du Code rural). Pour les autres animaux, l'état de divagation devra donc être caractérisée en fonction de l'espèce concernée, de l'accessibilité des lieux (clôtures, enclos,...), de la surveillance de l'animal, de son éloignement par rapport à son maître ou à son habitat.

La divagation des chats reprend ces critères. Est en état de divagation tout chat dont le propriétaire n'est pas connu ou identifié qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui ou encore à plus de 200 mètres des habitations. Est également en état de divagation, le chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci.

Les chiens abandonnés, livrés à leur seul instinct sont bien sûr en état de divagation. Mais en outre, tout chien qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance de plus de 100 mètres, qui n'est plus sous la surveillance effective de celui-ci ou se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel est aussi en divagation. Deux catégories de chiens échappent toute fois à cette prévention : les chiens en action de chasse et les chiens en garde du troupeau.

La divagation des animaux est tout d'abord punie d'une contravention de 2<sup>ème</sup> classe voire une amende de 5<sup>ème</sup> (de 150 à 1 500€). Mais, le contrevenant peut, en outre, être poursuivi pour des infractions connexes en fonction des dommages occasionnés par l'animal et notamment, pour coups et blessures involontaires. Suivant la gravité du dommage, ces peines auront alors un caractère contraventionnel ou correctionnel. Même en dehors d'un dommage, des poursuites pour mise en danger d'autrui ne peuvent être exclues (article 223-1 du Code pénal).

## AGENCE POSTALE COMMUNALE

Depuis le 3 janvier 2008, la poste de Saint Vincent de Reins est devenue Agence Postale Communale afin que tous les habitants de notre village puissent continuer à bénéficier de ce service de proximité.

Dans le cadre de cette convention de partenariat public entre La Poste et la Mairie, il est possible d'effectuer des opérations financières, en plus des services courant de la Poste :

- Ventes de timbres, de prêt à poster et d'emballage colissimo,
- Dépôts des objets ordinaires (affranchissement de colis, recommandés et suivis, Chronopost,...),
- Contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, vente de prêt à poster de réexpédition,
- Vente de recharge téléphonique (en dépannage) :  
Bouygues, Orange, SFR, NJR mobile, KERTEL Météor, France Télécom, CTU Météor,
- Retrait et versement autorisés sur CCP ou compte épargne :
  - ◇ 300 € par 7 jours ouvrables pour un compte individuel
  - ◇ 600 € par 7 jours ouvrables pour un compte joint,
- Remise de chèques,
- Retrait d'espèces par carte bancaire de la Banque Postale sur un compte courant exclusivement :
  - ◇ 300 € par 7 jours ouvrables pour un compte individuel
  - ◇ 600 € par 7 jours ouvrables pour un compte joint,
- Paiement par carte Bleue
- Paiement de mandat cash dans la limite de 300 € par opération.

### Pour tout autre service financier :

- Ouverture d'un compte, transfert d'argent d'un montant au dessus de 300 € contactez M. ERCILLA, Conseiller Financier au 04 74 13 85 05
- Ou renseignements liés à votre compte adressez-vous à votre Bureau Centre : l'Agence de Thizy (virement,...)

### Nouveaux horaires de La Poste (à partir du 2 mai 2008)

<b>LUNDI</b>	<b>14H30-17H00</b>
<b>MARDI</b>	<b>09H00-12H00</b>
<b>MERCREDI</b>	<b>FERMÉ</b>
<b>JEUDI</b>	<b>09H00-12H00</b>
<b>VENDREDI</b>	<b>14H30-17H00</b>
<b>SAMEDI</b>	<b>09H00-12H00</b>



## «L'ATELIER DES ÇA PEINT»

(Association pour l'apprentissage et la découverte artistique)

Au terme du 28 juin 2008, nous terminons notre 3<sup>ème</sup> année scolaire avec des Juniors de 8 à 14 ans. Et quelle progression depuis les débuts d'observation de la nature, des végétaux, à choisir et à agrandir de 5 cm au carré sur une feuille de 20 x 30 cm ! L'aventure est lancée grâce aux talents de Myriam WYWIAL l'animatrice technicienne des arts plastiques, et du sérieux des élèves à vouloir apprendre et savoir, la clé est là.

Alors cette année, découverte du travail **à la verticale** et **grandeur nature**. Chaque élève choisit un modèle parmi les juniors du cours. Adossé à un mur de la salle, sur du papier kraft, le modèle pose dans l'attitude qu'il choisit. L'artiste va le reproduire sans oublier de faire ressortir les qualités, les passions, les évidences même du personnage.



Cet excellent exercice permet de se lancer sur du grandiose.

Au printemps mi-avril, un car nous conduit au **Musée Déchelette à Roanne**. Une animatrice-guide attendait les 17 personnes à l'entrée du Musée à 10h.

Notre choix s'est porté sur l'atelier «de la terre».

Avant de passer au test de la création, en 10 minutes avec une petite boule de matière à façonner, nous sommes attentifs et studieux de remonter à l'antiquité, d'entendre leur façon de vivre déjà avec des ustensiles de terre cuite, pour le stockage des aliments, cuire et manger dans son petit plat, une écuelle, un gobelet. Roanne est riche en vaisselle de table gallo-romaine.

Ensuite, découverte des salles de la faïence blanche, ses décors, ses couleurs typiques 16/18<sup>ème</sup> siècle. Que dire aussi des motifs, non choisis par hasard.

Une fête à souhaiter, un mariage à célébrer, un anniversaire à souhaiter et souvent le «SAINT» du prénom figure dans la création de l'assiette à offrir.

N'oublions pas la salle des assiettes faïence, de la période révolutionnaire, les couleurs sont les mêmes, certes mais le décor change. Ici nous trouverons un métier, le marinier, les costumes de l'époque, une situation historique, etc.

Nous finirons par la salle moderne des faïences, des céramiques et de belles œuvres artistiques en terre, comme ce cavalier (aux manches gonflées de sa tunique) guidant son cheval. Notre regard se porte sur l'œuvre grandeur nature de 3 fillettes scrutant à gauche, guettant, affolées l'arrivée de quelqu'un ! Avaient-elles la conscience tranquille ?

Allez voir, **la fresque du préau** de l'École Champagnat, finie le samedi 7 juin, dynamique de couleurs, douceur des hameaux, vie active de la campagne avec ses troupeaux, ses balles de foin collectées par les tracteurs. S'il n'y a pas le cartouche des créateurs peintres, les artistes juniors figurent bel et bien dans le panorama.

Parlons de **2008/2009**, nous continuerons par le «volume» créativité avec la terre : modelage et technique.

Après les vacances d'été nous reprendrons contact avec vous pour confirmer la date de réunion générale en septembre prochain, et confirmer la date de reprise des cours du *samedi matin de 10h à 11h30*.

Amicalement.

Fernande ORGANO  
La Présidente

# LES AMIS DU VOYAGE

Cette année c'est avec un petit groupe de 27 personnes que nous partions pour la Provence. Très beau temps pendant ces 4 jours où nous avons pu voir de belles choses. Bonne ambiance comme d'habitude dans notre petit groupe.



## 1<sup>er</sup> jour : Destination Cavaillon

**Départ de St Vincent de Reins** par Tarare, Lyon, St Rambert d'Albon (petit-déjeuner en cours de route). Continuation vers **Avignon**, est une œuvre, un spectacle permanent qui s'offre aux passants. De nombreuses promenades permettent de découvrir l'âme de la ville en sillonnant des quartiers chargés d'histoire. **Déjeuner**. Après-midi, **Visite guidée du Palais des Papes**, qui est la plus grande des constructions gothiques du Moyen Age. **Continuation de la visite du pont d'Avignon**. Départ pour **Cavaillon**, installation à l'hôtel, dîner et nuit.



## 2<sup>ème</sup> jour : Gordes et Roussillon

**Petit déjeuner**. Départ en direction de Gordes, **visite guidée de l'Abbaye de Sénanque**. L'Abbaye de Sénanque (XII siècle) - Gordes. Ensermée dans le creux de son vallon, l'Abbaye de Sénanque demeure l'un des plus purs témoins de l'architecture cistercienne primitive. Elle est toujours habitée par une communauté de moines cisterciens. **Déjeuner à Gordes**. L'après-midi, continuation vers **Roussillon**, **visite des carrières d'Ocres**. L'ocre est un mélange de sable et d'argile colorée par des oxydes de fer qui permettent cette symphonie unique de couleurs (jaune clair, sienne, havane...). Pigment naturel et inaltérable, l'ocre est principalement utilisé dans la fabrication des peintures et badigeons. Temps libre, et retour à l'hôtel pour dîner et nuit.



## 3<sup>ème</sup> jour : Marseille et Cassis

**Petit déjeuner**. Départ vers **Marseille**, que vous soyez d'ici ou d'ailleurs la visite virtuelle de Marseille vous invite à découvrir les trésors de la cité phocéenne : monuments, places, parcs et jardins, sites naturels. **Visite guidée de la ville et déjeuner**. L'après-midi continuation vers **Cassis**, belle station balnéaire nichée au pied d'une impressionnante falaise (Cap Canaille). Cassis séduit par son port pittoresque et ses quais bordés de cafés et restaurants où les visiteurs aiment flâner. **Promenade en bateau pour la visite commentée des 3 calanques**, elles proposent leurs échantillons de calcaire blanc à tous les désirs de nature forte. Peu de forêts ici et peu de sources, pourtant les lieux sont riches de point de vue, d'excursions terrestres et maritimes, de baignades et de plongées. Il semble que tous les loisirs se soient donnés rendez-vous dans ce théâtre de mer et de rocher dont les coulisses commencent en plein Marseille. **Retour à l'hôtel pour dîner et nuit.**



## 4<sup>ème</sup> jour : Le Ventoux et retour

**Petit-déjeuner**. Départ pour le **Mont Ventoux**, par Ste Colombe. Au Pays du Mont Ventoux... comme son nom l'indique, ici le Mont Ventoux que nous appelons aussi "Le Géant de Provence" haut de ses 1912 m y règne en maître. **Montagne mythique dans l'histoire de la Provence**. De son sommet, il fait découvrir l'un des plus vaste panorama d'Europe, dominant la Vallée du Rhône, les Baronnies et le plateau du Vaucluse. Le Col des Tempêtes, Malaucène, Vaison La Romaine et Nyons, **Déjeuner**. Retour par Grignan, l'autoroute, St Vincent de Reins.



**Bon voyage !**

## CLASSES EN 7

Dès 8h30, sous la houlette de Georges CLARIN, président, 46 conscrits étaient présents pour la traditionnelle photo. Ensuite visite au cimetière et dépôt d'une gerbe en pensant à tous ceux qui nous ont quittés.

Après la messe, défilé dans les rues du village, accompagné par les fanfares et la bonne humeur de tous.

Beaucoup de monde pour le vin d'honneur, offert par la municipalité.

Le repas fut très apprécié et se passa dans une bonne ambiance, tous contents de se retrouver.

Après une journée de rires et de chants les conscrits se disaient à bientôt.

Merci à tous ceux et celles qui ont permis que cette journée soit une réussite.

Les conscrits des classes en 7 ont rendu visite à Monsieur Roland CROZIER à la maison de retraite pour fêter ses 90 ans.



## CLASSE EN 8

C'est sous un soleil radieux et très agréable que c'est déroulée la fête des classes le **Samedi 26 avril 2008**.

Invitant 68 conscrits dans une ambiance chaleureuse et conviviale jeunes, moins jeunes sans oublier notre centenaire Marcelle SAULNIER et notre bébé.

C'est un rituel comme chaque année cette journée commence par la remise de cocarde, gibus, signature du livre d'or, suivie de la photo de tous les conscrits puis l'hommage rendu en mémoire des défunts de la classe et visite au monument aux morts.

A 10h30, messe des conscrits célébrée par le père Biquez avec la participation de Monsieur Jean CHABERT 70 ans et à l'harmonium de Madame Catherine VIGNON.

A 11h30 mise en place du défilé avec fanfares et conscrits dansant au rythme de celles-ci. La plupart de ces conscrits et conscrites étant costumés cela fit un défilé bien coloré. Les 18, 19 et 20 ans clôturaient celui-ci avec chants, confettis, cris ...

Sans compter sur la population venue nombreuse pour accompagner ce joyeux défilé et les applaudir, suivi du vin d'honneur offert par la municipalité sur le terrain de basket.

Le vin d'honneur terminé, les conscrits et conscrites et leurs invités se rassemblèrent à la salle polyvalente pour partager un banquet servi par M. BARRICAND.

Cette journée s'acheva par incinération du balai, du biberon et de la Madelon.

Suivie du bal des classes en dansant, chantant jusqu'au petit matin.

Merci à tous ceux et celles qui ont permis que cette journée soit aussi agréable que possible.

Coup de chapeau à notre président Eric et à toute son équipe. Cette journée fut inoubliable et parfaitement réussie.

Rendez vous en 2018 pour recommencer !

Merci à tous.

Présidente d'honneur  
Présidents d'honneur

Marcelle SAULNIER 100 ans  
Paul MURAT et Emile AULAS

Président actif  
Vice président  
Secrétaire  
Secrétaire adjointe  
Trésorier  
Trésorier adjoint

Eric MOISSONNIER 40 ans  
Michel DERESSE 60 ans  
Véronique BURNICHON 40 ans  
Nathaly SALINAS 40 ans  
Pierre CORNILLON 50 ans  
Laurent NONY 40 ans

Conscrits :	100 ans	1 conscrit
	80 ans	6 conscrits
	70 ans	8 conscrits
	60 ans	6 conscrits
	50 ans	11 conscrits
	40 ans	12 conscrits
	20 ans	10 conscrits
	10 ans	13 conscrits
	Nouveau-né	1 conscrit





# SOCIÉTÉ DE PÊCHE DU HAUT REINS

Malgré notre proximité avec la Loire ou la carte est moins chère de quelques euros, le nombre de cartes de pêche vendu varie très peu d'une année à l'autre.



Cette année nous avons vendu 84 cartes ainsi que 37 timbres halieutiques à 18 euros, timbre qui permet de pêcher sur 70 départements.

Le Reins et le plan d'eau des Filatures sont toujours prisés par les pêcheurs du secteur et de beaucoup plus loin, le jour de l'ouverture, il y avait des lyonnais, des caladois, des roannais etc. Si les truites se faisaient rares à cause de la température de l'eau, la soupe aux choux chez Ginette réchauffait l'ambiance des bredouilles qui ont même eu droit à TF1.

Les alevinages en 2006 ont été effectués dans de bonnes conditions. Nous avons lâché dans le plan d'eau 150 kg de carpes de 2 à 6 kg, 100 kg de tanches, 100 kg de gardons et 40 kg de truites.

Dans le Reins, nous avons lâché sur notre parcours surdensitaire de la Casse Froide à Magny, 180 kg de truites fario.

Le concours du mois de juin a toujours le même succès avec 33 pêcheurs dont 4 qualifiés pour le challenge départemental.



Pour la seconde année consécutive, les parcours de la société de pêche ont fait l'objet de différentes études par le service technique de la fédération.

Sur la truite fario d'abord ; habitat, reproduction, croissance, sur le Reins et plusieurs affluents, ronçon, frelon, rochefort.

Sur l'écrevisse ensuite : l'étude s'est avérée très encourageante en nous montrant que nous avons encore des écrevisses autochtones à pied blanc sur pas mal de ruisseaux, mais que malheureusement ces écrevisses étaient menacées par la prolifération d'espèces d'écrevisses venant de plans d'eau privés, sur deux secteurs du reins.

Je profite de ce bulletin pour vous faire un zoom sur l'écrevisse, en général, pour que tout le monde soit au courant de ce qu'il ne faut pas faire, afin de mettre toutes les chances de notre côté pour garder dans nos ruisseaux, exempts de pollution, notre population d'écrevisses à pied blanc, qui sont les garants de la qualité de nos eaux.

- - - - -

## **Liste du personnel communal :**

Secrétaire de mairie : Mireille NUNO

Agent d'entretien : Dominique DUCROS

Agents d'entretien (école) : Martine PERRIN, Evelyne CATHELAND et Maryse PIERREFEU

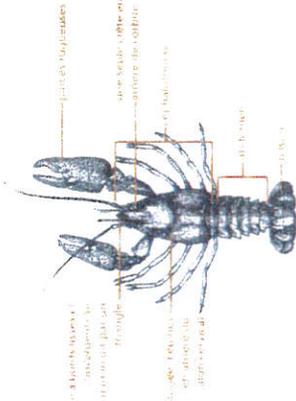
Agents contractuels :

Accueil de loisirs : Solange NOILLY, Mireille CHAMPALLE, Nadège GARDIAN

Agent de bureau Mairie : Magalie VIAL

Agent de bureau Agence Postale Communale : Nadège GARDIAN

## L'Écrevisse à pieds blancs (*Austrotamias pallipes*)



Espèce emblématique des ruisseaux, l'Écrevisse à pieds blancs tire son nom de la coloration en général assez claire de ses pattes et de ses pinces en vue ventrale. Comme la couleur peut être très variable selon le milieu (noir, gris, brun, roussâtre, verdâtre et parfois même bleue), le schéma illustre quelques critères morphologiques fondamentaux qui aideront l'observateur non averti à reconnaître cette espèce parmi les 5 autres que l'on peut rencontrer sur le territoire rhénalpin : l'Écrevisse à pieds rouges ; *Astacus astacus*\* ; l'Écrevisse à pattes grêles ; *Astacus leptodactylus*\* ; l'Écrevisse signal ou californienne ; *Pacifastacus lenisculus* ; l'Écrevisse américaine ; *Oreconectes limosus* ; et l'Écrevisse de Louisiane ; *Procambarus clarkii*.

### L'Écrevisse à pieds blancs

est en concurrence défavorable avec les espèces américaines, notamment du fait de ses **caractéristiques démographiques** :

- faible vitesse de croissance et taille de l'adulte restant modeste (75 à 95 mm en moyenne),
- maturité sexuelle à 3-4 ans (plus précoce chez les écrevisses exotiques),
- peu prolifique : environ 35 œufs par femelle contre 160 à 200 chez *Pacifastacus lenisculus*.

Les espèces exotiques sont plus agressives et porteuses saines de maladies comme la peste des écrevisses.

Sténotherme d'eaux froides, l'Écrevisse pallipède vit dans les eaux au régime hydraulique varié, de bonne qualité et bien oxygénées. La notion d'habitat typique à écrevisse est discutable puisque cette espèce nécessite plutôt une collection d'habitats pour répondre à ses différentes activités, et ce selon les différents stades de son cycle. Ainsi, l'hétérogénéité des substrats et la présence de caches sont prépondérantes.



Écrevisse à pieds blancs (Austrotamias pallipes) dans un ruisseau. Les antennes et les pattes sont de couleur variable selon le milieu.



A ce titre, une ripisylve boisée, qui ménage des sous berges et un réseau de chevelus racinaires, de même que la présence de branchages, de bryophytes et de blocs avec caches sont particulièrement favorables. Active surtout la nuit, du fait de son caractère lucifuge, c'est durant cette période qu'elle assure sa nutrition (notamment au niveau des zones de litère, de bryophytes, de galets...). Omnivore, détritivore, elle consomme des invertébrés (mollusques, vers, larves d'insectes) et des végétaux, la proportion de ces derniers se trouvant augmentée à l'âge adulte.

Ne possédant pas de squelette interne, la croissance de l'Écrevisse est discontinue, assurée par des mues. A cette période de son cycle, l'Écrevisse est particulièrement vulnérable aux agressions extérieures : prédateurs (ses propres congénères, mammifères aquatiques, poissons...), maladies...

Adaptée à la nage arrière (fuite) et à la marche de fond, elle est ainsi capable de déplacements pour échapper à l'adversité du milieu. Si elle est particulièrement indispesée, elle peut même quitter le milieu aquatique pendant une durée limitée (48h maximum) et y retourner lorsque les conditions sont redevenues favorables.

Espèce réputée **sensible** et par là-même **bio-indicatrice**, plusieurs menaces pèsent sur ses populations :

- **Altérations physiques de son biotope** : variations de son habitat, mise en suspension de matières, envasement, curage, destruction des berges, perturbation du régime hydrologique et thermique ;
- **Menaces écotoxicologiques** : agents polluants qui induisent des modifications insidieuses de certains mécanismes physiologiques (diminution de la résistance aux maladies, baisse du taux de reproduction, de la vitesse de croissance, voire modification du capital génétique, bio-accumulation des micropolluants par l'Écrevisse qui augmente leur toxicité) ;
- **Menaces biologiques** : multiplication des introductions d'espèces exogènes entraînant l'augmentation des risques de compétition, de prédation et de pathologie.

Bien souvent, il s'agit malheureusement de la conjonction de plusieurs de ces menaces qui entraînera, à terme, la disparition définitive des écrevisses autochtones.

### La réintroduction, une solution ultime de conservation

La réintroduction ne doit pas être considérée comme une finalité mais comme un éventuel dernier recours, le préalable indispensable étant de **générer et conserver l'existant**. Une action de réintroduction ne devra être envisagée qu'après la réalisation d'un **bilan complet** sur l'état des populations présentes sur le secteur géographique concerné, et seulement en cas d'absence totale d'écrevisses (de quelque espèce que ce soit) du ruisseau ou des affluents. Cette opération est d'autant plus délicate que les scientifiques et les gestionnaires des milieux aquatiques ne disposent aujourd'hui que de peu de recul et de retour d'expérience, et que l'écologie fine de l'Écrevisse à pieds blancs reste encore partiellement inconnue.

Compte tenu de ce constat, plusieurs étapes sont indispensables pour garantir au mieux le succès d'une telle opération ou pour cerner les causes d'un éventuel échec :

- diagnostic complet à l'échelle d'un territoire (département) de l'ensemble des populations existantes (cf. organigramme)
  - diagnostic du pool de populations domnieuses potentielles : bilan génétique, densité suffisante, absence de pathologies...
  - diagnostic du milieu récepteur (exempt de toutes espèces d'écrevisses et correspondant parfaitement aux exigences de l'Écrevisse à pieds blancs, selon le même grille d'analyses de « l'état initial »)
  - suivi pluriannuel post-réintroduction : 1, 2, 3, 5 puis 10 ans après l'opération de réintroduction
- En plus d'être techniquement délicate, une opération de réintroduction est encadrée réglementairement par des autorisations administratives.

### ATTENTION !

La manipulation et la capture des Écrevisses à pieds blancs sont interdites, sauf :

- dans le cadre de la pratique légale de la pêche,
- en cas d'investigations scientifiques dont l'autorisation administrative est délivrée par arrêté préfectoral ou par l'autorité administrative chargée de la pêche en eau douce.



## Comment faire face à la problématique des écrevisses invasives ?

L'introduction d'écrevisses exotiques dans les années 60-70 était la réponse au déclin des populations autochtones, fait de la dégradation des milieux aquatiques et des épicuries de peste. Les écrevisses américaines sont effectivement plus prolifiques, résistantes aux maladies telles que la peste de l'écrevisse et tolérantes à l'altération du milieu. Elles ont fait d'une exigence moindre. Leurs caractéristiques en fait de redoutables concurrentes pour les écrevisses indigènes dont elles causent la disparition : agressivité, croissance et fécondité plus importantes, porteurs saines de maladie. Elles occasionnent en outre de sérieux dégâts au niveau des berges et des digues du fait de leur activité fouisseuse (*Procambarus clarkii* notamment).

Les introductions actuelles d'écrevisses allochtones sont souvent le fait de particuliers, plus par ignorance que par volonté de nuire. Il est d'ailleurs très fréquent de constater des fuites d'individus de plans d'eau d'élevage, l'écrevisse étant capable de quitter temporairement le milieu aquatique et de franchir certains obstacles.



Occurrence : l'Écrevisse américaine n'est marquée à l'origine que par ses taches brunes rouge (en haut) et l'Écrevisse signal avec la tache bleue caractéristique aux commissures des pinces.

### Rappel réglementaire :

En vertu de l'article R. 432-5 du code de l'environnement, les écrevisses américaines sont considérées comme des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques. A ce titre, leur introduction est interdite dans les eaux libres et les plans d'eau avec lesquels elles communiquent.

**Sanction encourue : 9000 € d'amende.**

Aujourd'hui, il est impératif d'informer les particuliers (pêcheurs, aquariophiles, propriétaires de plans d'eau...) afin de **prévenir toute introduction** dans le milieu. Les écrevisses invasives ont une forte capacité d'expansion et les **perspectives d'éradication** totale restent souvent limitées : certaines techniques de destruction permettent au mieux de maintenir les populations à un faible niveau voire de les réduire.

# AMICALE DES CHASSEURS

Notre association se porte pour le mieux, grâce à quelques personnes dévouées de notre société, qui se dépensent sans compter pour le bon déroulement et la bonne entente qui règne dans le groupe. Le souci des dirigeants actuels est de maintenir le conseil d'administration, ce qui devient de plus en plus difficile, tout le monde devrait se sentir concerné pour le bon fonctionnement de celui-ci, mais malheureusement ce n'est pas le cas.

Depuis deux années que notre tombola a été mise en place, faisant d'heureux gagnants, nous tenons à dire un grand merci à tous ceux qui y participent.

Le 17 février 2008 notre amicale organisait son repas en l'honneur des propriétaires et des exploitants agricoles, le tout dans une ambiance amicale et conviviale. Les chasseurs les remercient pour leur tolérance et l'apport de leur droit de chasse et de destructions nous permettant d'exercer notre sport favori.

Nous remercions notre ami chasseur André FOUILLAND pour le repas fort bien cuisiné, et la bonne équipe qui a assuré le service pour cette belle journée.

Samedi 3 mai 2008 avait lieu la foire annuelle, à cette occasion la société de chasse organisait la pesée du cochon et la dégustation du boudin, qui ont été une réussite. L'heureux gagnant est Monsieur Michel JONARD avec le poids de 81,550 kg et le poids réel était de 81,545 kg.

Bravo et un grand merci à tous les participants.



## Grand gibier :

Le chevreuil est stationnaire, 26 nous étaient attribués, par mesure de sécurité, 20 ont été prélevés.

Le sanglier, quelques occasions en battues, sans réussite. Un chasseur lors d'un après-midi au petit gibier a eu la chance d'en prélevé un, toutes nos félicitations.

## Petit gibier :

Le lièvre, on observe des prélèvements en augmentation pendant les deux dernières saisons, restons prudents car rien n'est encore gagné.

Le lapin, bien présent dans certains secteurs, est en augmentation.

Le faisan, 100 faisans ont été lâchés, ce qui permet aux chasseurs d'agrémenter leurs journées de chasse.

Nuisibles : Le renard, deux seulement ont été prélevés en battues administratives, et pour cause la neige étant venue tardivement, il a été difficile de les découper.

Fouines et martres, les prises sont stables, voir plutôt en augmentation.

Depuis l'année 2007, des corbeautières ont été mises en place. Les résultats sont encourageants et cela grâce à nos gardes et piégeurs.

Merci à tous.

Jean Marc CHAMPALLE  
Le Président

## GROUPE DE MARCHE

Comme les années précédentes, la fête a continué avec le club des marcheurs retraités de Saint Vincent de Reins, capitale de la culture sous toutes ses formes ; le dessin, la coinche, le chant, la peinture, les blagues, le sport naturellement en ajoutant la pétanque. N'oublions pas les jardins, les rocailles, internet et tous les agriculteurs sans qui la nature serait plus esseulée, puisqu'il a été écrit : «Un paysan est un arbre qui avance».

A chaque sortie le groupe a été constitué d'une bonne trentaine de randonneurs satisfaits d'arpenter des lieux nouveaux ou d'autres, leur rappelant de vieux et bons souvenirs.

Les chemins des villages habituels ont été parcourus à des allures de sénateurs. Très convenable pour nos os et cellules vieilles.

Un point d'orgue de la saison se situait dans la Loire, département célèbre grâce aux verts, aux chorales roannaises, les textiles et leurs folies, ses casinos, plus tout ce que nous ne connaissons pas et qui vaut la peine d'être visité. Cette journée trop courte, où le nombre d'exécutants de la partition mensuelle augmente au grand plaisir des organisateurs locaux ... expatriés, est partagée en deux périodes par un repas succulent, copieux, facile. Le vin, est servi sans faux-col par de vraies belles servantes.

L'autre point d'orgue, la si belle tradition est le repas de Noël à St Vincent. Le groupe, plus étoffé encore, respire la bonne humeur, la convivialité. Ça sent bon et plus fort l'esprit de famille. Le sapin retrouve ses droits, son honneur et sa beauté enfouis depuis 12 mois. L'accordéon accompagne les chanteurs ou joue en solo. Tous, semble-t-il, nous aimons ce rendez-vous différent des autres.

Cette saison s'est donc écoulée. La suivante est en cours et se déroule bien. Bravo pour les nouveaux venus. Des souhaits de meilleure santé à qui est très appréciée.

Enfin, des remerciements, des félicitations à tous les responsables, les chevilles ouvrières qui pétrissent l'organisation comme du bon pain.

A. GLATTARD

## BOULES DES FILATURES

C'est peut-être le sport qui rassemble le plus de personnes dans un village et surtout à St-VINCENT-DE-REINS qui a toujours été une pépinière de champions nationaux voire même internationaux.

En effet, on joue aux boules dès que l'on sait marcher jusqu'à ce que l'on ne puisse plus marcher.

La société compte aujourd'hui 23 licenciés et une vingtaine de membres honoraires : à savoir qu'il est très facile et peu onéreux de se procurer une carte de membre honoraire (10 euros) en particulier pour ceux qui ne jouent pas assez souvent pour acheter une licence.

L'activité est toujours la même depuis quelques années avec le maintenant traditionnel concours 32 doublettes du vendredi de l'ascension qui voit récompenser les lauréats par le challenge de notre cher regretté ancien président Jean-Paul VADEBOIN.

Le concours entre sociétaires et amis connaît toujours un vif succès grâce au caractère convivial de cet après-midi estival.

Cette année a eu lieu les qualificatifs pour le championnat de France quadrettes sous un beau soleil que nous commanderons à nouveau pour l'an prochain.

Merci à tous.

Pour le président, le bureau.

# COMITÉ DES FÊTES

<u>Bureau</u> :	Président	VIAL Marc
	Vice président	FOUGERARD Éric
	Secrétaire	MERCIER Martine
	Trésorier	RAFFIN Sébastien
	Vice trésorier	PERRAS Lionel

## MANIFESTATIONS 2007

### **20 janvier : LOTO**

Premier loto organisé avec l'OGEC, qui a très bien marché, grâce à la générosité des commerçants, des entreprises, des particuliers et des deux associations organisatrices.

### **21 avril : RALLYE**

Temps exceptionnel, toujours beaucoup de spectateurs à cette spéciale «Les Noirs - Thizy». Avec une buvette et un buffet bien garni tout le monde attend avec impatience les voitures qui nous donnent toujours un très beau spectacle.

### **5 mai : FOIRE**

Malgré un temps maussade du matin, nous avons nos fidèles forains, le vide grenier et l'exposition à la salle polyvalente qui nous permettent de garder sa pérennité.

Le Syndicat Agricole, les chasseurs, les cafés restaurants sont là toute la journée pour assurer l'appétit et la soif de tout le monde.

### **7 et 8 juillet : FÊTE PATRONALE**

C'est sous un soleil radieux que 40 doublettes se sont inscrites à la pétanque aux Filatures. Suivi d'un lâcher de ballons, d'une retraite aux flambeaux et d'un bal gratuit en plein air au bourg.

INFO : Plusieurs ballons ont parcourus des centaines de kilomètres avant de se poser :  
700 km : Simon LEITA en Italie  
300 km : Jeanine BISSUEL en Suisse

Dimanche c'est sous une pluie battante que nos cuistots faisaient cuire les cochons, mais grâce à nos deux musiciens, Maxime et Bernard, la journée s'est déroulée dans une très bonne ambiance.

### **16 septembre : MARCHÉ**

320 marcheurs sont venus arpenter nos sentiers à travers notre très joli village. Plusieurs relais pour se rafraîchir et reprendre des forces avec à l'arrivée, l'omelette aux champignons.

### **17 novembre : SOIRÉE BEAUJOLAISE**

Toujours très appréciée, le saucisson, le lard cuit au gène dans les chaudières, poussé par un petit Beaujolais nouveau et un peu de musique, la soirée se termine tard ou bien tôt le matin pour certains.

3637 TÉLÉTHON, il n'a pas eu lieu en 2007, mais si des associations veulent le faire en 2008, avec des nouvelles idées, faites le savoir en mairie.

Le Téléthon concerne tout le monde !

**26 janvier : LOTO**

Un peu moins de monde pour ce deuxième loto organisé avec l'OGEC, mais des gagnants heureux de repartir avec de très jolis lots, bons d'achats, lecteur DVD portable, centrale vapeur etc.

**19 avril : RALLYE**

C'est un petit vent frais qui attendait les spectateurs et les organisateurs mais toujours beaucoup de monde.

**3 mai : FOIRE**

Le soleil était au rendez-vous, et ce n'est pas moins de 25 forains qui ont répondu présents à cette foire.

Merci à Magalie pour son stand de fruits et légumes frais, à la boulangerie Dury et Fils pour la dégustation de pains spéciaux.



Peu de monde au vide grenier, mais toujours une belle «expo-vente» à la salle polyvalente. Magnifique exposition de tableaux à la mairie par de vrais artistes.

Et pour se restaurer, la fameuse Poule au riz chez Ginette, et pizza chez Michel et Véro (remplaçants Alain)

**1<sup>er</sup> juin : FÊTE CANTONALE AMPLEPUIS**

Malgré un temps maussade, c'est dans la bonne humeur que notre comité se retrouvait sous leur chapiteau pour servir hot dog, café et autres boissons. Des prestations en tout genre se sont déroulées dans plusieurs coins :

- arts martiaux pour la Chine
- danse avec les loups pour Venise
- samba pour le Brésil

La fête se termina par une parade qui réunie tous les acteurs de cette journée.

Vous pouvez voir les photos sur le site de St Vincent.

***Info importante***

Prochaine marche le 21 septembre.

Le départ sera modifié pour cause de travaux à la salle polyvalente

# SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRE

Les Pompiers de Saint Vincent sont heureux depuis qu'on leur a construit une nouvelle caserne, où il fait bon vivre, et, s'il passe un concitoyen ou un voisin qui veut nous rendre visite, nos portes seront forcément ouvertes, d'autant plus si c'est le jour d'un match de foot, où se trouve souvent un piquet d'intervention.

A ce jour, nous sortons plus chez nos voisins qu'à St Vincent, c'est preuve que les Saint Vincentais se portent bien.

Nous faisons des efforts pour être aussi professionnels que possible, pour satisfaire aux urgences de nos populations, nous engageons même des Pompiers professionnels de Lyon pour renforcer nos rangs, mais pour nous, le vivier, la pépinière des Pompiers de Saint Vincent, comme ailleurs, du reste, sera véritablement les J.S.P (Jeunes Sapeurs Pompiers) que vous voyez souvent passer les Samedis matins, au lotissement (lorsque les cours s'effectuent sur la commune) encadrés par notre cher dévoué Alexandre PASSOT.

Cependant, le recrutement et la formation deviennent difficiles.

Celui qui veut entrer maintenant sapeur pompier volontaire, va devoir attendre environ 6 mois entre le jour où il désire entrer et son engagement effectif. Ceci est dû par le nombre et la complexité des dossiers d'engagement.

En effet pour vous expliquer succinctement, l'agent qui voudra entrer, devra se présenter auprès du chef de centre de la commune auquel il appartient, et celui-ci communiquera diverses informations, comme celle d'être impérativement à moins de 6 minutes du centre d'intervention, de vouloir s'engager obligatoirement dans la caserne de la commune de son domicile, du fonctionnement interne du centre, des obligations morales du statut de Sapeur pompier volontaire, de l'ensemble des démarches administratives qu'il devra effectuer pour être engagé :

- Examens médicaux
- Les visites médicales qu'il devra faire (dont une chez son médecin, et une autre devant un infirmier et un médecin Pompier)
- Le passage devant la commission de recrutement, avec ses exercices physiques (100m, traction, pompe, port de l'Appareil respiratoire isolant, échelles, épreuve de force...)
- Le certificat de 50m nage libre, effectué auprès d'un maître nageur agréé.

Et enfin il lui expliquera le fonctionnement des formations, que l'agent devra passer pour être opérationnel dans les divers engins.

Au niveau des formations, pour être opérationnel, il y en a diverses, qu'il faut passer :

- La première formation est de 1 jour et son contenu concerne la déontologie et les attitudes en tant que sapeur pompier.
- La seconde est de 12 jours, s'intitule «module de Base» et consiste à voir tout l'aspect administratif, de prise en charge et de responsabilité qu'impose ce statut.
- La troisième est de 12 jours, concerne l'aspect des secours, allant de la connaissance du matériel, à son utilisation, de la théorie du travail ensemble, à la pratique de l'optimisation de la prise en charge des victimes.
- La dernière étant de 10 jours et concernant l'incendie, abordant le matériel, les techniques d'extinctions de base, les feux particuliers, les risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques, ...

Ceci formant un ensemble de 35 jours de formation initiale que tout engagé devra passer au minimum pour pouvoir «décaler» dans l'ensemble des interventions. Cette formation doit être passée en moins de trois ans.

Ensuite d'autres formations, peuvent se passer comme : le feu de forêt 1(4j), le secours routier (3j), l'animateur JSP (5j), le formateur 1(4j), le conducteur 1(4j), le monitorat de secourisme (10j)...

D'autres formations d'avancement peuvent aussi se passer comme «le chef d'équipe» correspondant au «Caporal», «le chef d'Agrès» correspondant au «Sergent»... et ainsi de suite, pour former une échelle hiérarchique.

Pour Saint Vincent de Reins, avec la formation d'avant 2007 tout le monde a ce qui correspond aux 35 jours de formation initiale, après, nous avons 4 personnes en feux de forêt, 10 secours routier, 3 animateurs JSP, 3 formateurs niveau 1, 9 conducteurs niveau 1, 1 moniteur de secourisme.

En ce qui concerne l'avancement, nous avons 4 sapeurs (dont un 2<sup>ème</sup> cl, qui est sur la nouvelle formation), 3 Caporaux, 8 caporaux chef (ceux-ci forment les hommes de rang), un sergent, deux adjudants (ceux-ci forment les sous officiers), un Lieutenant et une infirmière pompiers (ceux-ci forment donc les Officiers).

Annuellement, en fonction des formations passées, les pompiers doivent passer des recyclages qui durent au minimum 1 journée et qui s'effectuent généralement le Samedi (sous peine de ne plus pouvoir sortir). La moyenne des recyclages par Pompier est de 2 par an.

Il y a aussi les manœuvres, celles-ci étant basées sur un fonctionnement interne au Centre d'intervention mais qui doit suivre un planning de formation continue strict, au niveau départemental. A St Vincent de Reins, la manœuvre s'effectue chaque premier dimanche du mois, le début étant à 7h30 et commencé par la révision ou l'apprentissage d'une directive opérationnelle et ensuite, la plupart du temps son application sur le terrain. Il peut arriver que la manœuvre soit effectuée un autre jour que le premier dimanche du mois, ceci à cause par exemple d'une manifestation communale, cantonale ou nationale ce jour là ! Mais cela arrive tout de même rarement.

A savoir que tous ces gens qui travaillent dans l'ombre, chez les Pompiers, sont des Saint-Vincentais.

Merci de nous avoir lu.



*Le secrétaire du centre  
Caporal Alexandre PASSOT*

*Le chef de centre  
Lieutenant Louis VADEBOIN*

## PAROISSE

A St Vincent, nous avons 2 messes par mois.

Le premier dimanche du mois à 10h30 et le troisième samedi à 18h30. C'est le Père Biquez ou le Père Dussardier qui viennent célébrer. Nous avons quatre équipes liturgiques, deux au bourg, une aux Filatures et une sur Magny. Ceux et celles qui voudraient nous rejoindre seront les bienvenus.

Pour donner les intentions de messe pour nos défunts une permanence a lieu le deuxième et le quatrième samedi de chaque mois de 9h30 à 10h30. Elle se tient à la salle de réunion du conseil municipal, entrée face à l'église.

Si vous ne pouvez vous déplacer, deux numéros de téléphone :  
04.74.89.67.04 ou 04.74.89.62.24

Pour les funérailles deux numéros de téléphone :  
04 74 89 63 81 ou 04 26 81 60 43

### Père BODET

Le père Bodet nous a quittés le 22 février à l'âge de 93 ans. Il était venu à St Vincent le 6 février 1955.

Pendant son ministère, il a réalisé de grandes choses ; d'abord l'installation de 3 cloches. Le 26 août 1956, une fête grandiose fut organisée pour le baptême de ces cloches, une fête présidée par le Cardinal Gerlier.

C'est aussi au Père Bodet que nous devons le chauffage de l'église depuis décembre 1966.

La rénovation de l'église fut l'objet d'une grande fête présidée par Monseigneur Billé.

Nous nous rappellerons le grand soin apporté aux célébrations. Musicien, le Père Bodet s'est donné beaucoup de mal pour la chorale. Nous nous souvenons aussi des pièces de théâtre, des séances de cinéma et des beaux montages diapositives.

Et puis surtout nous garderons le souvenir d'un prêtre qui nous parlait souvent de l'amour fraternel. Homme de paix, il cherchait la conciliation.

Depuis 1991 il s'était retiré dans le village qu'il avait longtemps servi, entouré de la gentillesse des uns et des autres.

Père Bodet vous resterez à jamais dans nos cœurs.



## CLUB NOTRE TEMPS

Depuis la dernière parution du bulletin municipal, nous regrettons des décès :  
Marc MÉRARD, Louis VOUILLON, Josette DÉMOLIÈRE, Marie-Louise TRAMBOUZE, Le  
Père BODET, Marie-Françoise COUTURIER

Nous sommes heureux d'accueillir des nouveaux membres :  
Simone et Jean DUMOULIN, Jean-Jacques CORGIÉ, Juliette GOUTTENOIRE, Mathilde  
VINCENT

**Janvier 2007**, comme chaque année, invités par Monsieur le maire, nous nous sommes  
retrouvés avec les enfants de l'école, à la salle polyvalente pour partager la galette et la  
boisson. Merci Monsieur le maire !

**29 Mars 2007**, repas de Printemps à la Voisinée.

**28 Juin 2007**, voyage dans la Drôme, nous sommes partis de bonne heure et de bonne  
humeur.

Arrêt : petit déjeuner et visite du ver à soie  
Dégustation de la Clairette de Die  
Déjeuner à Crest, après-midi visite d'une chocolaterie.  
Retour et casse-croûte.

Comme d'habitude nos portes ouvertes connaissent toujours un grand succès. Nous vous  
rappelons les prochaines dates : **6 et 7 septembre 2008**.

Nous avons fêté nos conscrits des classes en 7 :

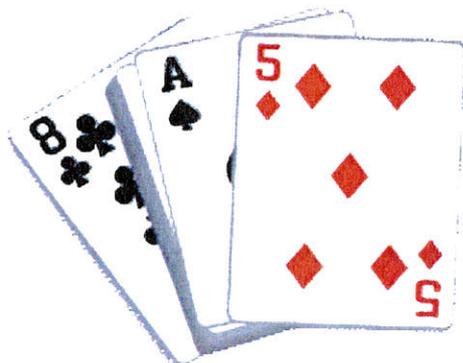
80 ans : Madeleine VERNET, Renée VADEBOIN, Marie-Claude LACHAIZE, Juliette  
GOUTTENOIRE

70 ans : Odette et Pierre TRAMBOUZE  
Tous ces classards nous ont régalés avec boissons et gâteaux.

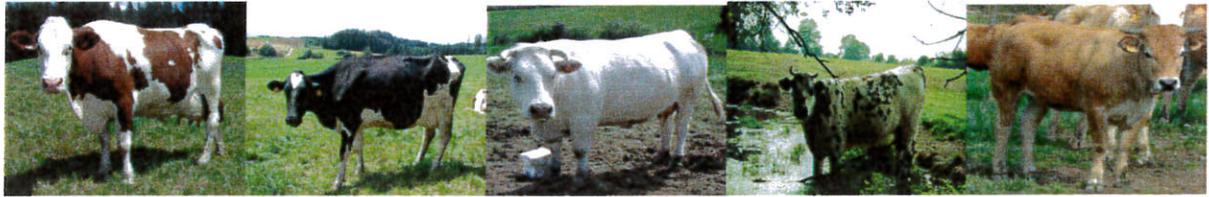
**Octobre 2007**, repas d'automne chez Ginette.

Nous avons fêté Noël au club avec un bon repas préparé par Ginette.

Roger VADEBOIN  
Le Président



## LE SYNDICAT AGRICOLE



Bonjour à tous,

Ces quelques lignes pour vous présenter l'agriculture dans notre commune.

Malgré notre faible superficie agricole (environ 639 ha) et suivant les données du GDS (Groupement de Défense Sanitaire), la Commune de St Vincent compte en 2007, 20 exploitations agricoles (4 EARL, 1 GAEC\* et 15 individuelles) pour un effectif total de :

- 1321 bovins de races Charollaise, Aubrac, Montbéliarde, Normande et Prim'holstein
- 30 ovins
- 36 caprins

Parmi ces 20 exploitations, il y a :

- 2 élevages 100 % laitier
- 10 élevages 100 % viande
- 8 élevages mixtes (laitiers et viande)

Ce qui prouve que l'agriculture est assez dense dans notre village.



*GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun*

### **Situation sanitaire**

Cette année nous nous attendons à une nouvelle crise, celle de la FCO (Fièvre Catarrhale Ovine). Pour l'instant notre département n'est pas trop touché par la maladie (1 cas) par rapport à d'autres départements (4633 cas depuis le début de l'année 2008). Cette maladie touche principalement les ovins et les bovins. Elle n'est pas contagieuse, mais se transmet par des piqûres de moucherons (les cullicoides).

Il y a de grosses répercussions pour l'élevage surtout pour les animaux qui sont destinés à l'exportation.

En espérant que la situation s'améliore dans les mois à venir, avec l'arrivée prochaine des vaccins dans notre département.

## **Le syndicat agricole**

Le 26 janvier 2008 nous avons élu pour 3 ans le conseil d'administration. Il est composé de :

Président : André RAQUIN

Vice Président : André PHILIPPE

Trésorier : Pierre DUMOULIN

Secrétaire : Nathalie PHILIPPE

### **Les délégués** :

Laitier : Pierre DUMOULIN

Elevage : Alain PHILIPPE

Dégât des cultures : Régis LAURENT

Fermier polyculture/Agriculture de groupe : André PHILIPPE

Structure : Joannès DERESSE

Développement : Yves BILLET

Ancien Exploitant : Jean DUMOULIN

Agricultrice : Marie – Jo DERESSE

Jeune : Nathalie PHILIPPE

Deux personnes du syndicat de St Vincent sont membres du conseil d'administration de l'union cantonale d'Amplepuis.

## **La CUMA des Sapins**

(Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole)



Créée en 1989 par des agriculteurs de St Vincent, La Chapelle de Mardore, Mardore et St Bonnet le Troncy, elle comprenait 14 adhérents pour l'utilisation de 3 matériels.

Aujourd'hui, elle compte 19 adhérents (dont 1 de Cublize) pour l'utilisation de 15 matériels.

Les agriculteurs de St Vincent remercient Monsieur le Maire et le conseil municipal de nous avoir permis d'écrire ces quelques lignes sur notre métier.

A bientôt !



## Lutte contre les bruits de voisinage

Parmi les préoccupations touchant nos concitoyens dans leur vie quotidienne, les bruits de voisinage tiennent une place non négligeable et font l'objet de nombreuses doléances.

Conformément à l'arrêté n° 99.1667 du 19 avril 1999 ; nous vous rappelons que :

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles d'engendrer des nuisances du fait de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit prendre toutes précautions pour ne pas occasionner de gêne pour le voisinage, notamment entre 20h et 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

## Le brûlage des déchets

Vu le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets ;  
Vu le règlement sanitaire départemental et notamment son article 84 ;

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets ménagers et assimilés, des déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales est interdit.

Toutefois afin de prendre en compte les pratiques locales, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé sous réserve de respecter les conditions suivantes :

Les déchets de bois à éliminer devront être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée.

Le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau, essentiellement la verdure (pelouse) est interdit.

L'adjonction de tous les produits (pneus, huile de vidange, gasoil, etc.) pour activer la combustion du bois est interdite.

### **Le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre.**

A l'exception de cette période, le brûlage des végétaux ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20 heures.

Le brûlage ne doit entraîner pour le voisinage et pour les usagers des axes routiers aucune gêne aucun danger ou aucune insalubrité notamment par les fumées.

Le brûlage doit être effectué à une distance minimale de 25 mètres des voies de circulation et des constructions. Ainsi qu'à une distance de 10 mètres des lignes électriques aériennes.

Aucun brûlage ne pourra être effectué à une distance inférieure à 200 mètres d'une forêt pendant la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre, ainsi que les jours de grand vent

Le brûlage doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne. Cette personne doit pouvoir disposer, à proximité immédiate, des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment. Elle doit s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et au besoin arroser les cendres.

## Tri et déchets

### « Je dépose dans le container emballages »



Inutile de laver les emballages avant de les jeter, bien les vider suffit.



Des sacs de tri sont à votre disposition à la Mairie de votre Commune.



Compactez les bouteilles, vous gagnerez de la place ! Vous pouvez les jeter avec leur bouchon !



### « Je ne dépose pas dans le container emballages »

Pour être valorisés, les gros cartons doivent être déposés à la déchetterie et non dans les containers noir ou jaune.



je mets dans un sac poubelle



emballages en plastique qui ne sont ni des bouteilles ni des flacons



Ne pas jeter les emballages mal vidés!



Merci à chacun de faire des efforts pour le respect et la propreté des points d'apports volontaires en ne déposant ni sacs ni cartons à côté.

► Les emballages

### « Je dépose dans la colonne à papier »



### « Je ne dépose pas dans la colonne à papier »



je mets dans un sac poubelle



couche culotte



film plastique qui entoure les revues



cartons



papier souillé

Merci à chacun de faire des efforts pour le respect et la propreté des points d'apports volontaires en ne déposant ni sacs ni cartons à côté.

### « Je dépose dans la colonne à verre »



Inutile de les laver avant de les jeter, bien les vider suffit.



### « Je ne dépose pas dans la colonne à verre »



je dépose à la déchetterie ou je mets dans un sac poubelle



pot de fleur



vaisselle



ampoule

Ne pas jeter de bouchons ni de couvercles!

Merci à chacun de faire des efforts pour le respect et la propreté des points d'apports volontaires en ne déposant ni sacs ni cartons à côté.

# RECENSEMENT 2007



**Saint-Vincent-de-Reins**  
(69240 - Commune)

Chiffres clés

Enquête annuelle de recensement 2007

Page 1 / 4

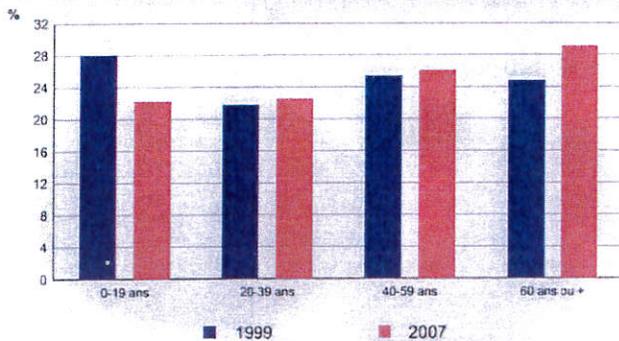
## Population

	2007	1999
Population	679	650
Part des hommes (%)	49,6	51,5
Part des femmes (%)	50,4	48,5

Depuis 1999, la population a augmenté de 29 habitants, soit une progression de 4,5%.

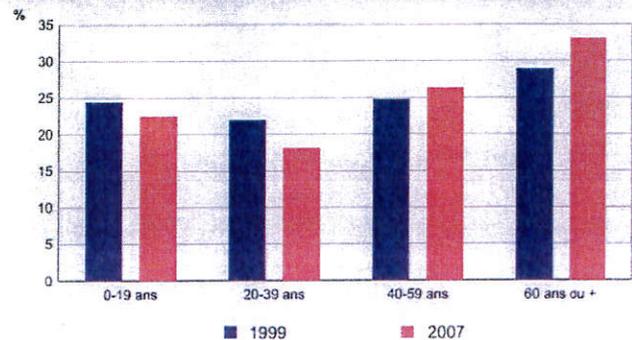
Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007  
RP99 - Exploitations principales

## Répartition des hommes selon l'âge



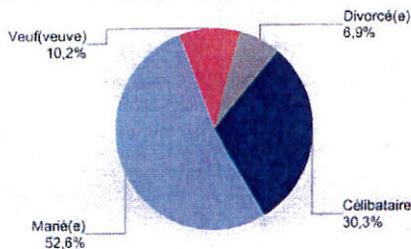
Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007  
RP99 - Exploitations principales

## Répartition des femmes selon l'âge



Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007  
RP99 - Exploitations principales

## Etat matrimonial en 2007 des 15 ans ou plus



Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007  
Exploitation principale

## Lieu de résidence 5 ans auparavant

	2007
Personnes de 5 ans ou plus habitant 5 ans auparavant :	654
la même région (%)	98,0
la même commune (%)	80,1
le même logement (%)	72,8
une autre région ou à l'étranger (%)	2,0

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007  
Exploitation principale

## Type d'activité

## Population active

	2007	1999
Population	679	650
Actifs	311	276
Actifs occupés (%)	43,3	40,3
Chômeurs (%)	2,5	2,2
Inactifs	368	374
Retraités ou pré-retraités (%)	30,3	27,7
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés (%)	5,7	6,6
Autres inactifs (%)	18,1	23,2

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007  
RP99 - Exploitations principales

	2007	1999
Population active (15-64 ans)	306	276
Population active occupée	289	262
Chômeurs	17	14
Taux d'activité (%)	74,6	70,1
Taux de chômage (%)	5,6	5,1

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007  
RP99 - Exploitations principales

**Composition des ménages**

	2007	1999
Nombre de ménages	303	264
Part des ménages d'une personne (%)	32,7	29,9
Part des ménages dont la personne de référence est active (%)	50,5	50,8
Nombre moyen de personnes par ménage	2,2	2,5

Depuis 1999, la commune compte 39 ménages supplémentaires, soit une augmentation de 14,8%.

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 - RP99 - Exploitations principales

**Catégories de logements**

	2007	1999
Ensemble des logements	449	446
Résidences principales	303	264
Part dans l'ensemble des logements (%)	67,5	59,2
Résidences secondaires et logements occasionnels	105	119
Logements vacants	41	63

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007  
RP99 - Exploitations principales

La commune compte 3 logements de plus qu'en 1999, ce qui représente une augmentation de 0,7%.

**Parc des résidences principales**

	2007	1999
Ensemble des résidences principales	303	264
dont		
- part des maisons (%)	91,4	90,5
- part des appartements (%)	8,6	5,7

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007  
RP99 - Exploitations principales

**Caractéristiques des résidences principales**

	2007	1999
Ensemble des résidences principales	303	264
Part des propriétaires (%)	75,9	70,8
Part des locataires (%)	17,5	22,7
Part des résidences principales achevées avant 1949 (%)	78,2	71,2
Part des résidences principales achevées depuis 1999 (%)	5,9	///

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 - RP99 - Exploitations principales

**Ancienneté d'emménagement**

Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale :	2007
- depuis moins de 5 ans (%)	23,4
- de 5 à 9 ans (%)	13,9
- 10 ans ou plus (%)	62,7
Ancienneté moyenne d'emménagement (années)	22

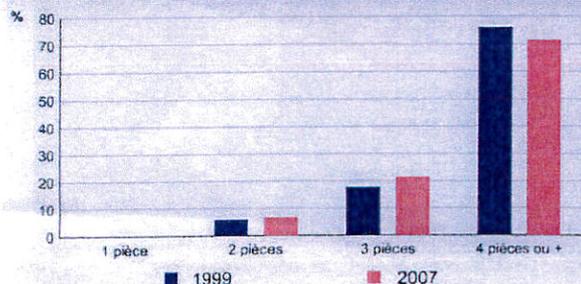
Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007  
Exploitation principale

**Equipement des ménages**

	2007	1999
Nombre de ménages	303	264
Part des ménages occupant un logement équipé d'une installation sanitaire (%)	96,0	93,6
Part des ménages disposant au moins d'une voiture (%)	87,5	87,9

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007 - RP99 - Exploitations principales

**Nombre de pièces des résidences principales**



Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007  
RP99 - Exploitations principales

**Nombre moyen de pièces**

	2007	1999
Nombre moyen de pièces par résidence principale	4,4	4,4
Nombre moyen de pièces par maison	4,5	4,5
Nombre moyen de pièces par appartement	3,2	3,5

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007  
RP99 - Exploitations principales



## EXTENSION SALLE POLYVALENTE

